Les parasites externes des chiens et chats : que conseiller à nos clients ?

UNIVET | Dr. Mathilde Blanpain | 12.03.2024

RÉSEAU VÉTÉRINAIRE Univet

zoetis

Agenda

01 Importance des parasites en clientèle

02 Rappels sur la réglementation

03 Médecine préventive et antiparasitaires externes



01. Importance des parasites en clientèle

Les antiparasitaires (AP) : un enjeu majeur pour les propriétaires

3 005 propriétaires d'animaux de compagnie ont été interrogés en 2021 :

le problème n°1 sont les parasites !

34% des animaux de compagnie au cours des 12 derniers mois en ont souffert[1]

(23% ont rencontré des puces, 14% des tiques)

1.Herve Guingant, Coline Le Bihan, Produits et Medicaments Veterinaires, 2021, Arcane, p32
Base : 3 005 propriétaires d'animaux de compagnie
Q20. Parmi les situations ou problèmes suivants, lesquels a rencontré votre [rappel animal] au cours des 12 derniers mois ? (Plusieurs réponses possibles) Q21. Quel a été le dernier problème rencontré par votre [rappel animal] ? (Une seule réponse possible)

zoetis

Les AP : un enjeu pour les propriétaires

Bien que les besoins diffèrent d'un animal à l'autre, les fréquences de traitements AP restent **assez faibles**[1]

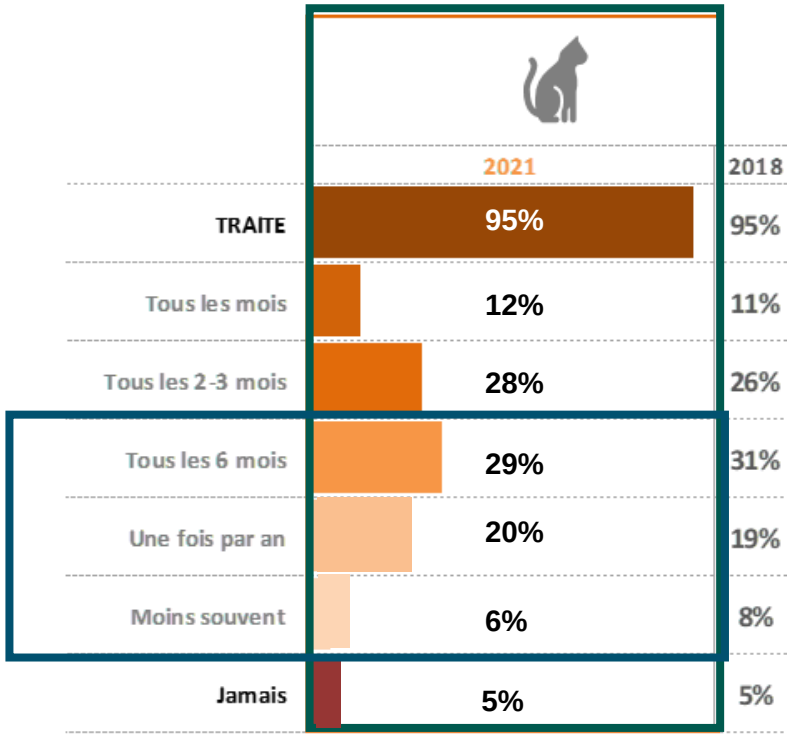

Chats : 55% traités au maximum tous les 6 mois[1]

Chiens : 56% traités au maximum tous les 6 mois[1]

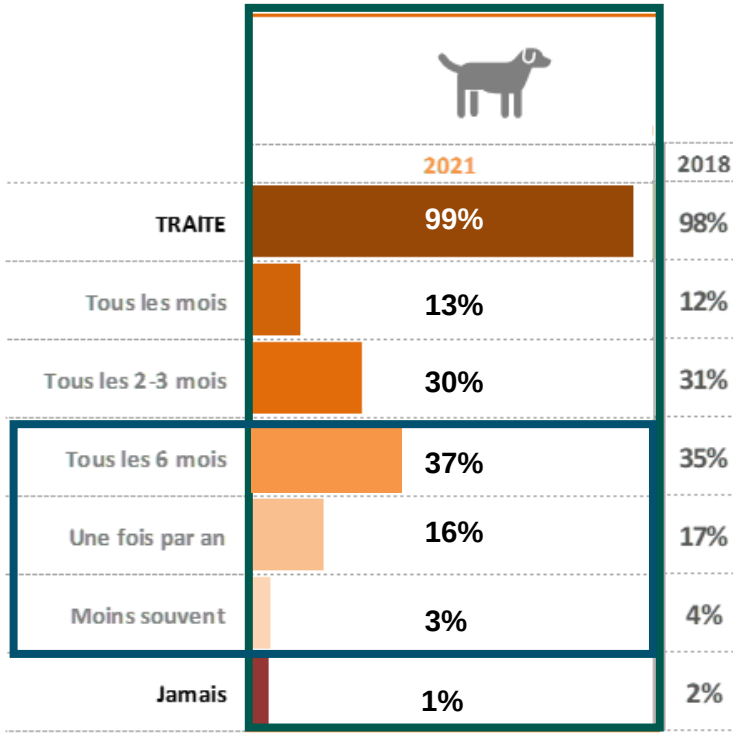

1.Herve Guingant, Coline Le Bihan, Produits et Medicaments Veterinaires, 2021, Arcane, p69
Base : 2 480 propriétaires d'animaux de compagnie ayant acheté un traitement au cours des 12 derniers mois
Q75. A quelle fréquence traitez-vous votre [rappel animal] contre les… (Une seule réponse par ligne) X Q9. Parmi les animaux de compagnie suivants, le ou lesquels possédez-vous actuellement au sein du foyer ? (Rotation aléatoire pour un animal)

zoetis

Les AP : un enjeu pour les propriétaires

Achat Antiparasitaire Externe (APE) en 2021

- **32% des gens ont acheté leur dernier APE en clinique vétérinaire**[1]
- **32%** en pharmacie ou parapharmacie
- **12%** sur internet

Achat Antiparasitaire Interne (API) en 2021

- **50% des gens ont acheté leur dernier API en clinique vétérinaire** (-7% vs 2018) [1]
- **31%** en pharmacie ou parapharmacie
- **7%** sur internet

Les produits hors-prescription peuvent être délivrés sans ordonnance en pharmacie et facilitent ainsi leur accès

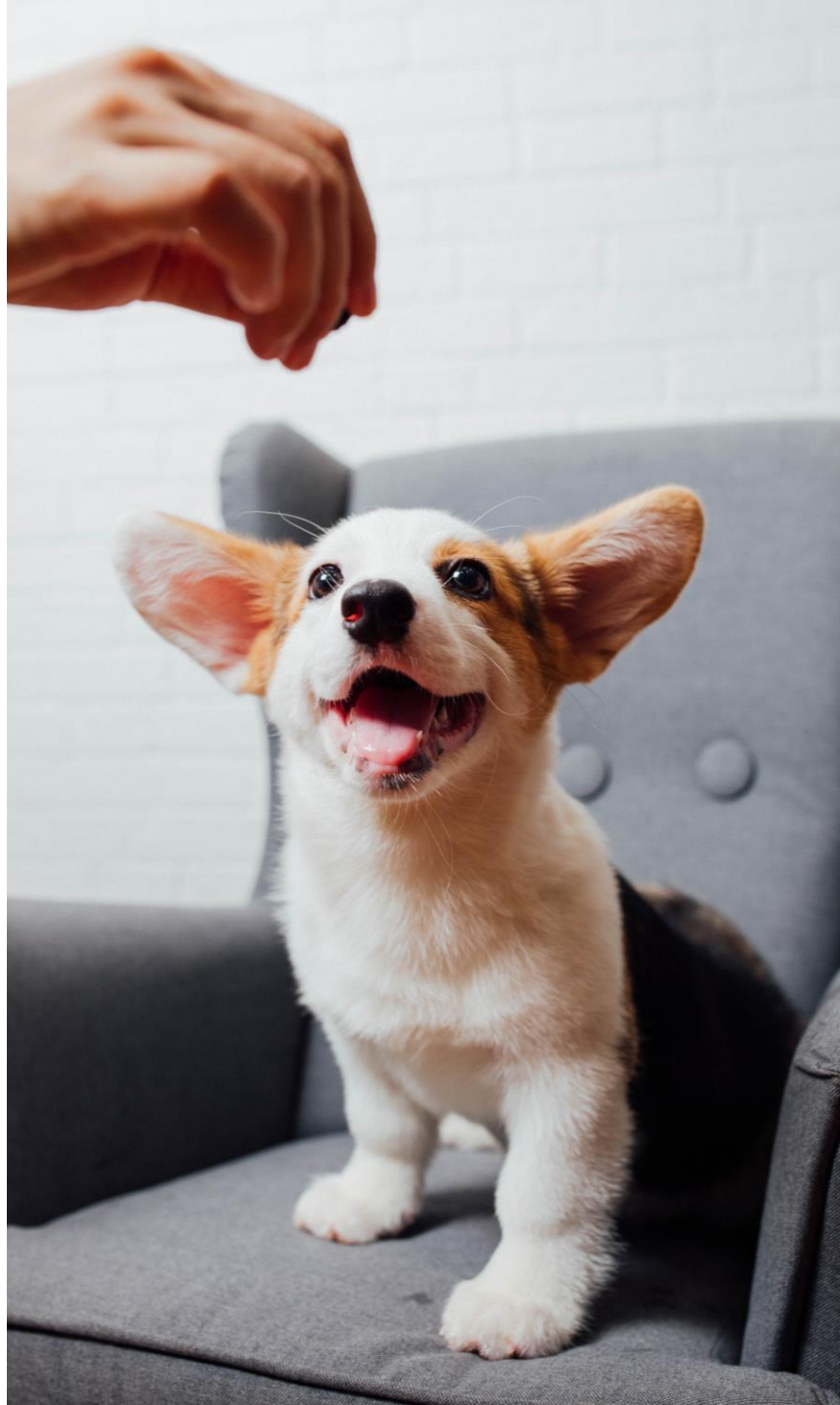

1.Herve Guingant, Coline Le Bihan, Produits et Medicaments Veterinaires, 2021, Arcane, p81
Base : 2 480 propriétaires d'animaux de compagnie ayant acheté un traitement au cours des 12 derniers mois
Q67. Où avez-vous acheté ce produit [rappel produit] la dernière fois ? (Une seule réponse possible) Q61. Quel type de produit avez-vous acheté la dernière fois pour votre [rappel animal] ? (Une seule réponse possible)

Enjeux de la clinique face aux mutations du marché AP

Vous êtes des professionnel(les) de la santé animale :

Votre équipe a donc UN RÔLE CLÉ dans le conseil, que ce soit en consultation qu'au comptoir !

Expertise du vétérinaire pour une prescription adaptée

Augmenter la fréquentation en clinique

Développer le conseil via les ASV

Votre mission :

➔**Interroger** le client et évaluer le risque parasitaire de l'animal

➔**Connaître** le statut réglementaire des AP

zoetis



02.
Rappel sur la réglementation

Quelles sont les règles de vente d’un antiparasitaire ?

Délivrance des AP

Code de Santé Publique : une clinique vétérinaire n'est pas une pharmacie[2]

› Article L5143-2

Version en vigueur depuis le 25 mars 2022

Modifié par Ordonnance n°2022-414 du 23 mars 2022 - art. 5

I.-Seuls peuvent préparer extemporanément, détenir en vue de leur cession aux utilisateurs et délivrer au détail, à titre gratuit ou onéreux, les médicaments vétérinaires :

1° Les pharmaciens titulaires d'une officine ;

2° Sans toutefois qu'ils aient le droit de tenir officine ouverte, les vétérinaires inscrits au tableau de l'ordre ayant satisfait aux conditions de l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime leur permettant d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux, lorsqu'il s'agit des animaux auxquels ils donnent personnellement leurs soins ou dont la surveillance sanitaire et les soins leur sont régulièrement confiés. Pour ces animaux, la même faculté est également accordée aux vétérinaires ayant satisfait aux obligations du chapitre Ier du titre IV du livre II du code rural et de la pêche maritime et exerçant la médecine et la chirurgie des animaux au sein du même domicile professionnel d'exercice, tel que défini dans le code de déontologie prévu à l'article L. 242-3 du code rural et de la pêche maritime.

La même faculté est accordée aux titulaires du diplôme d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie désignés par le directeur de l'école vétérinaire comme responsable de la pharmacie pour le traitement des animaux admis en consultation ou hospitalisés ainsi qu'aux vétérinaires des armées pour les animaux relevant du ministère de la défense et ceux relevant d'autres ministères dont ils assurent personnellement, les soins et la surveillance sanitaire dans le cadre d'un protocole d'accord interministériel.

II.-Le présent article n'est pas applicable à la détention en vue de la cession aux utilisateurs ni à la délivrance au détail, à titre gratuit ou onéreux :

a) De produits antiparasitaires destinés au traitement externe des animaux de compagnie, à l'exception de ceux qui sont soumis à prescription obligatoire d'un vétérinaire en application de l'article L. 5143-5 ou dont l'autorisation de mise sur le marché indique, qu'ils ne sont pas à appliquer en l'état sur l'animal ;

b) De médicaments vétérinaires soumis à enregistrement conformément à l'article L. 5141-5-1.

III.-Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, fixe les conditions dans lesquelles les médicaments vétérinaires non soumis à ordonnance vétérinaire peuvent être vendus à distance en application de l'article 104 du règlement (UE) 2019/6, notamment l'obligation de déclarer les sites de vente à distance, les conditions auxquelles ils doivent répondre, ainsi que l'autorité administrative compétente chargée du contrôle de cette activité.

2. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045405249

zoetis

Délivrance des AP

Règle d'interdiction de tenir officine ouverte

- La notion de présentation exonérée n'existe plus
- **« Interdiction de tenir officine ouverte »** = interdiction faite au vétérinaire de délivrer au détail un médicament à un animal auquel il ne donne pas personnellement des soins (examen clinique, intervention médicale ou chirurgicale) ou si ce médicament est dépourvu de lien avec ces soins. (voir page 4 pour définition complète)

zoetis

Prescription et délivrance des AP

Que peut-on faire ou ne pas faire en clinique vétérinaire ?

APE/API délivrable avec ordonnance (soumis à prescription)

Délivrance au « comptoir vétérinaire » avec ordonnance et selon la règle d'interdiction de tenir officine ouverte

APE/API délivrable sans ordonnance

APE/API NON DÉROGATOIRES
Délivrance au « comptoir vétérinaire » selon la règle d'interdiction de tenir officine ouverte

APE/API DÉROGATOIRES
En libre accès au public dans les pharmacies, les centres de soins vétérinaires et jardineries

Source : SIMV, DDPP

AP dérogatoire : signification

Quels sont les critères pour qu'un AP soit classé dans la catégorie des médicaments dérogatoires?

- Destinés aux animaux de compagnie
- Présentations non soumises à prescription obligatoire
- Usage externe = collier, spot on, lotion, spray etc… donc **PAS les comprimés**
- Utilisable en l'état : pas de reconstitution du médicament de façon extemporanée (il existait des formules nécessitant un mélange de substance avant application…)



 Source : SIMV, DDPP



03. Médecine préventive et antiparasitaire externe (APE)

Prévention contre les parasites externes

Comment choisir le bon APE pour nos patients[3]

- 5 axes à considérer :
  - Lieu de vie
  - Mode de vie
  - Entourage de l'animal
  - Prévalence parasitaire
  - État physiologique de l'animal
- Tous les animaux du foyer doivent être traités en même temps !
- Choix du traitement (galénique, molécule, spectre…) sur base du :
  - Risque parasitaire
  - Mode de vie de l'animal et aisance du propriétaire
  - Animal allergique ou non (DAPP)

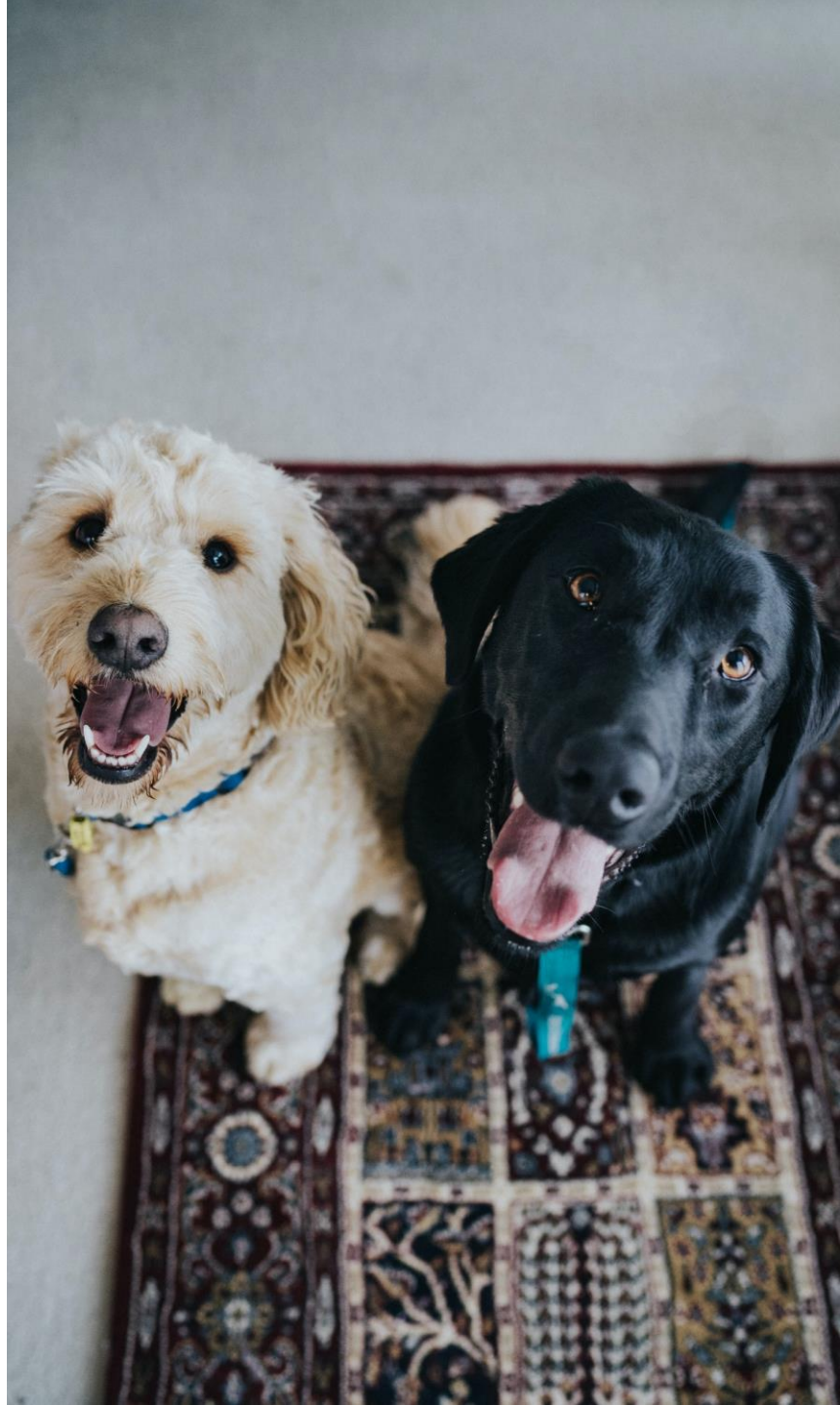

3. ESCCAP France, Guide de recommendation V3 (2012) : Arthropodes ectoparasites du chien et du chat

Prévention contre les parasites externes

Le piège de la saisonnalité[3]

- Risque parasitaire plus important au printemps et en été **MAIS**…

- Habitat et pulicose : cycle de la puce possible toute l'année si animal non traité
  - Température stable et favorable en intérieur
  - Persistance de 6 mois des stades adultes en cocon car résistance aux insecticides

- **Observation de cas de babésiose en hiver**

→ tiques survivent plus longtemps, idem moustiques et phlébotomes

→ changement climatique à considérer pour la période de traitement

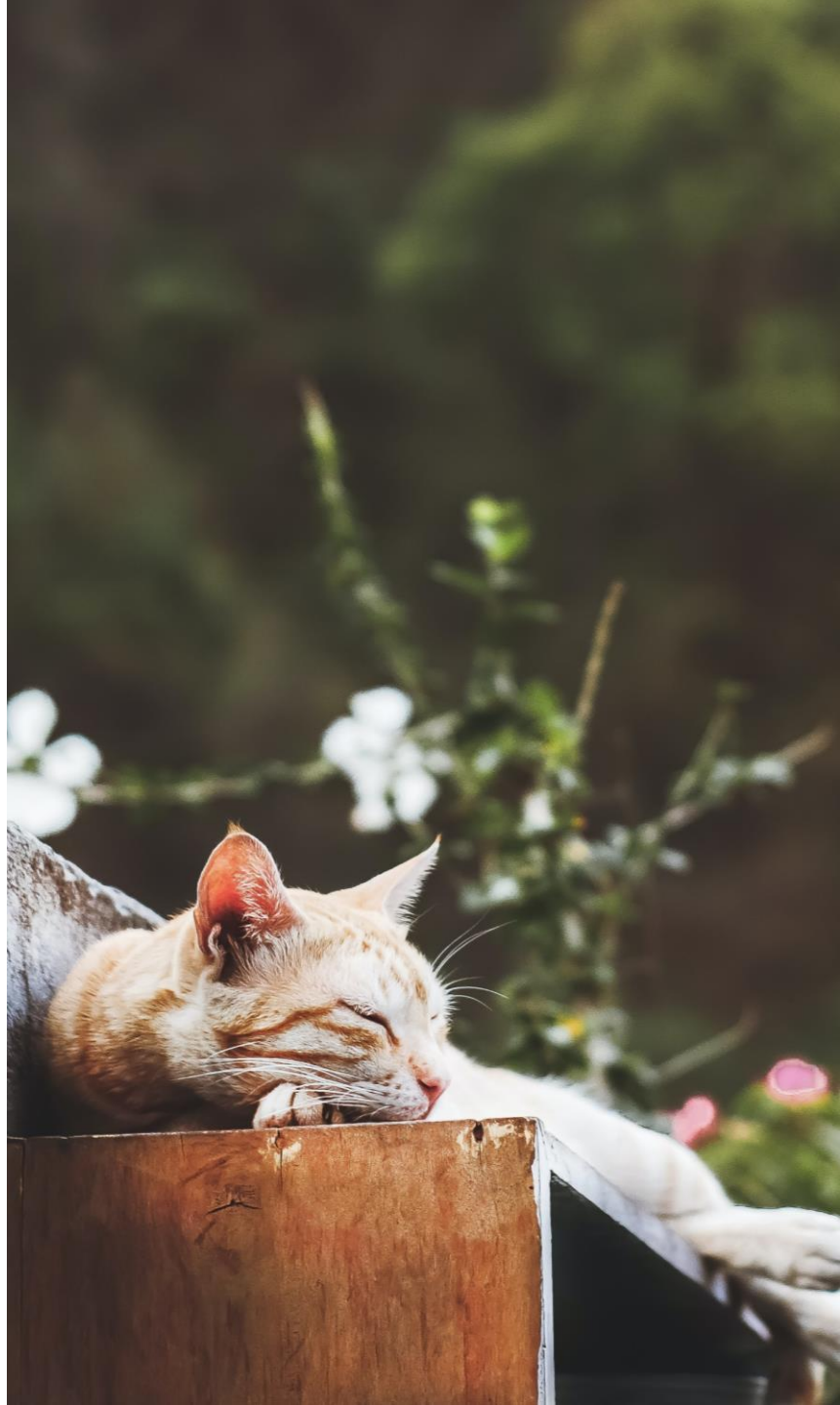

3.ESCCAP France, Guide de recommendations Vol. 3 (2012) : Arthropodes ectoparasites du chien et du chat

Prévention contre les maladies vectorielles

Les facteurs de risques à tenir compte sur nos patients[4]

Animal

- Prédisposition génétique de certaines races ou individus → réceptivité et/ou sensibilité à certaines maladies augmentées
- Des infections concomitantes →prédispose l'animal à certaines maladies vectorielles, ou les aggrave

Environnement

- Animaux vivant en collectivités (chenils, chatteries) OU animaux vivant à l'extérieur

→un risque accru d'infection par un agent vectorisé.

- Le risque de transmission varie :
  - des conditions locales climatiques,
  - microclimatiques
  - géographiques.

Alimentation

- Alimentation insuffisante ou déséquilibrée peut accroitre la sensibilité d'un aux maladies vectorielles

Lieu de résidence/voyage

- Le risque d'infection est plus important pour les animaux qui :
  - Vivent dans certaines régions en France
  - Voyagent en zone d'enzootie
  - Voyagent avec leurs propriétaires (congés d'été), ou lors de déménagement
  - Sont mis en pension ou fréquentent les expositions canines et félines

4. ESCCAP France, Guide de recommendations Vol. 4 (2011) : La lutte vis-à-vis des agents pathogènes vectorisés chez le chien et le chat

Rappel sur les maladies vectorielles

Insectes les plus rencontrés en Europe[3]

ARTHROPODES	Infestations/maladie associée	Principaux agents pathogènes transmis
Puces	Pulicose et parfois dermatite par hypersensibilité (ou allergie) à la piqûre de puces (DHPP / DAPP) Anémie en cas de forte infestation	*Dipylidium caninum* (dipylidiose) *Bartonella henselae* (maladie des griffes du chat), *Bartonella vinsonii, Rickettsia felis*
Poux piqueurs et broyeurs	Phtiriose	*Dipylidium caninum*
Larve de mouches diptères	Myase	
Stomoxes	Dermatite à stomoxe	
Phlébotomes	Infestation par les phlébotomes	*Leishmania infantum*
Culicidés (*Culex spp., Aedes spp., Anopheles spp.*)	Infestation par les moustiques, dermatite papuleuse, dermatite par hypersensibilité	*Dirofilaria immitis, Dirofilaria repens* (Dirofilarioses) *Acanthocheilonema (Dipetalonema)* spp. (filariose)

3. ESCCAP France, Guide de recommendation V3 (2012) : Arthropodes ectoparasites du chien et du chat

zoetis

Rappel sur les maladies vectorielles

Acariens les plus rencontrés en Europe[3]

ARTHROPODES	Infestations/maladie associée	Principaux agents pathogènes transmis
Tiques **Surtout** ***- Dermacentor reticulatus,*** ***- Rhipicephalus sanguineus*** ***- Ixodes ricinus***	Infestation par les tiques	*Babesia canis, Babesia gibsoni, Babesia* (*Theileria*) *annae* (piroplasmose, babésiose), *Hepatozoon* spp.(hépatozoonose), *Ehrlichia canis, E.* spp, *Anaplasma phagocytophilum, Anaplasma platys* (ehrlichiose, anaplasmose), *Rickettsia* spp. (rickettsisose), *Borrelia burgdorferi* sl. (maladie de Lyme) *Flavivirus* (encéphalite à tiques), *Acanthocheilonema* (Dipetalonema) *dracunculoides* (filariose)
Cheylétielles (*Cheyletiella yasguri* chez le chien, *Cheyletiella blakei* chez le chat)	Cheyletiellose	
Otodectes cynotis	Otacariose	
Aoûtat (*Trombicula autumnalis*)	Trombiculoses	
Sarcoptes scabiei	Gale sarcoptique	
Notoedres cati	Gale notoédrique	

3. ESCCAP France, Guide de recommendation V3 (2012) : Arthropodes ectoparasites du chien et du chat

Déparasitage raisonné

Selon le parasite ciblé, considérer le risque d'infestation et adapter la prescription[3]

- Pour les puces et les tiques : 4 niveaux de risque, traitement préventif, issu de la pharmacopée vétérinaire, régulier à adapter
- Insectes (phlébotomes, moustiques) : répulsif + traitement préventif médicamenteux si risque de maladies (dirofilariose) durant la période à risque
- Pour les agents de gale décelés, choisir une molécule de la pharmacopée classique ayant l'indication en guise de traitement



3. ESCCAP France, Guide de recommendations Vol. 3 (2012) : Arthropodes ectoparasites du chien et du chat

Quid des thérapies alternatives ?

- **Huiles essentielles et Géraniol**[5,6] : en 2023, bien que les études se multiplient et que le potentiel est là, le développement de ces produits est freiné par l'absence d'essais cliniques randomisés et/ou à grande échelle sur l'efficacité, les synergies, l'innocuité...

- **Aucune donnée scientifique valable sur l'efficacité de l'ail, de la poudre de diatomée,…**

→ Aucune information délivrée sur ces produits par les associations compétentes en parasitologie (ESCCAP, CAPC)

→ Les recommandations pour le traitement et la prévention des parasitoses externes et internes ne s'appuient que sur les molécules qui ont démontré la preuve de leur efficacité et innocuité !



5. Chen W., Viljoen A.M., Geraniol-a review update. South African Journal of Botany, 150 (2022), 1205-1219
6. Gonzaga *et al.* Essential oils and isolated compounds for tick control : advances beyond the laboratory. Parasites & Vectors (2023) 16:415

Innocuité des AP

Les propriétaires sont souvent inquiets, comment les rassurer ?

Y a-t-il une intolérance quand le traitement AP est chronique ?

Est-ce que les AP peuvent être dangereux pour la santé de mon animal ?

- Tous les antiparasitaires sur le marché ont déposé un dossier auprès des autorités réglementaires (ANSES) :
  - Les données d'efficacité et d'innocuité y figurent, comme les seuils de toxicité
  - Si l'AP est disponible sur le marché, c'est que les critères de sécurité ont été prouvés
- Consulter le vétérinaire quand un symptôme semblant anormal survient suite à l'administration d'un AP
- La PHARMACOVIGILANCE est essentielle :
  - si un effet indésirable est suspecté, il faut le déclarer
  - Evolution de la notice : elle est régulièrement mise à jour grâce à ces remontées !
  - Si un produit s'avère être potentiellement dangereux pour l'animal, il y aura des mesures prises par les Autorités
- Lire la notice : les contre-indications à l'utilisation de l'AP sur un patient sont mentionnées

zoetis

Conseils au comptoir

Les propriétaires sont souvent inquiets, comment les rassurer ?

Y a-t-il une intolérance quand le traitement AP est chronique ?

Est-ce que les AP peuvent être dangereux pour la santé de mon animal ?

- Ordre d'idée de la fréquence des effets indésirables par l'EMA (European Medicines Agency) :

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

zoetis

Merci de votre Attention !

Sources :

1. Herve Guingant, Coline Le Bihan, Produits et Médicaments Veterinaires, 2021
2. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045405249
3. ESCCAP France, Guide de recommandation V3 (2012) : Arthropodes ectoparasites du chien et du chat
4. 4. ESCCAP France, Guide de recommandation Vol. 4 (2011) : La lutte vis-à-vis des agents pathogènes vectorisés chez le chien et le chat
5. Chen W., Viljoen A.M., Geraniol-a review update. South African Journal of Botany, 150 (2022), 1205-1219
6. Gonzaga *et al.* Essential oils and isolated compounds for tick control : advances beyond the laboratory. Parasites & Vectors (2023) 16:41



MM-31241